

Votants : 64

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 13 février 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 20 février 2023

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - RENOUELEMENT DE LA COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR) DE NIORT

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Clément COHEN à Annick BAMBERGER, Olivier D'ARAUJO à François BONNET, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Claire RICHECOEUR à Jean-Pierre DIGET, Agnès RONDEAU à Thierry DEVAUTOUR, Florence VILLES à Nicolas ROBIN.

Titulaire absente suppléée :

Marie-Christelle BOUCHERY par Patrice VIAUD.

Titulaires absents :

Gérard EPOULET, Guillaume JUIN, Alain LIAIGRE, Lucy MOREAU, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY.

Titulaires absents excusés :

Bastien MARCHIVE, Marcel MOINARD, Eric PERSAIS.

Titulaires absents pour départ :

Jérôme BALOGE, Jacques BILLY, Christian BREMAUD, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Thibault HEBRARD, Elisabeth MAILLARD, Philippe TERRASSIN, Nicolas VIDEAU.

Président de séance : Thierry DEVAUTOUR

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 20 FÉVRIER 2023

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR) DE NIORT

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code du Patrimoine ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) annexés à l'arrêté préfectoral du 8 février 2019 ;

Vu l'avis favorable de l'Etat sur le projet de composition de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Niort ;

La loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP) du 7 juillet 2016 est rendue applicable par le décret n°2017-456 du 29 mars 2017 et institue en lieu et place des Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP), les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR).

En outre, le décret n°2017-456 du 29 mars 2017, modifie la composition des anciennes Commissions Locales, et le décret n°2021-881 du 30 juin 2021 assouplit les modalités de composition et de fonctionnement des Commissions Locales.

Il est proposé de mettre en place la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Niort (PSMV, AVAP) conformément à l'article D.631-5 du Code du Patrimoine de la façon suivante :

1° Des membres de droit : le Président de la Commission Locale, le Maire de Niort, la Préfète des Deux-Sèvres, le Directeur Régional des Affaires Culturelles, l'Architecte des Bâtiments de France ou leurs représentants.

2° Un maximum de quinze membres nommés

- **Un tiers de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine**

Le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin

Titulaire : M^{me} Gaële CALVEZ

Suppléante : M^{me} Sandrine GUIHÉNEUF

La Fondation du Patrimoine

Titulaire : M. Pierre-André MASTEAU

Suppléante : M^{me} Virginie MARCHAL

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Deux-Sèvres

Titulaire : M^{me} Delphine PAGESuppléante : M^{me} Morgan LE BOT

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement

Titulaire : M. François-Xavier BERTHOD

Suppléante : M^{me} Pascale NOURAUD

- **Un tiers de personnalités qualifiées, avec un représentant**

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

Titulaire : M. Laurent MOREAU

Suppléant : M. Bruno RENELIER

Le Conseil de l'ordre des architectes

Titulaire : M. Benoit ENGEL

Suppléant : M. Arnaud LOIZELEUR

La SCOP Atemporelle

Titulaire : M^{me} Stéphanie TEZIERESuppléante : M^{me} Marie-Pierre BAUDRY

La Fédération Française du Bâtiment

Titulaire : M. Lyonel LEVRARD

Suppléant : M. Eric DOISY

- **Un tiers de représentants désignés par le conseil municipal en son sein ou, le cas échéant, désignés en son sein par l'organe délibérant de l'EPCI compétent**

Titulaire : le Vice-Président Délégué en charge de l'Aménagement du territoire, M. Jacques BILLY

Suppléant : le Vice-Président Délégué en charge de la Politique de l'habitat, M. Christian BREMAUD

Titulaire : le Vice-Président Délégué en charge de la Culture, M. Alain CHAUFFIER

Suppléante : la Vice-Présidente Déléguée en charge du Tourisme et patrimoine historique, M^{me} Elisabeth MAILLARD

Titulaire : Le douzième adjoint au Maire de Niort, en charge du Développement Durable, de l'urbanisme, des affaires foncières et de l'habitat, M. Thibault HEBRARD

Suppléant : Le cinquième adjoint au Maire de Niort, M. Nicolas VIDEAU

Titulaire : La quatrième adjointe au Maire de Niort, en charge de la Culture et de la Valorisation du Patrimoine, M^{me} Christelle CHASSAGNE

Suppléant : Le dixième adjoint au Maire de Niort, M. Philippe TERRASSIN

Le projet de règlement intérieur sera présenté lors de la première séance de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Niort.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide la composition de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Niort ;

- Autorise le Vice-Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 64

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Thierry DEVAUTOUR

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué